

femme, au sujet des fontaines de Siolan, que le Consulat prétendait appartenir au service de l'hôpital de Saint-Laurent de toute ancienneté et que ledit Vulpio soutenait lui appartenir à raison de son pré, dont sortaient lesdites fontaines, et les avoir abénévisées du seigneur direct. »

Il fut convenu : « 1° que les fontaines basses appartiendraient audit hôpital Saint-Laurent et la fontaine haute audit Vulpio ; 2° que ledit hôpital serait tenu à moitié du servis desdites fontaines ; 3° qu'au cas que lesdites fontaines basses tariraient au temps avenir, ledit hôpital pourrait prendre la moitié de l'autre fontaine appelée Siolan (1). »

Durant le cours des années 1549-1550, la ville de Lyon fit « refaire à neuf le pavé de puis le répositoire de l'eau de la fontaine de Choulans, tout le long du chemyn, pardessus les corps qui conduisent ladite eau, jusque à l'hospital Saint-Laurens, où ladite fontaine va sortir, auquel lieu l'on met les pestiférez ». »

Les deux années qui suivirent, la ville fit encore réparer la fontaine de « l'hospital Saint-Laurens des pestiférez et le pillier qui soutient l'ymaige Saint Laurens, qui est le lieu où sort ladite fontaine, qui estoit rompu en divers lieux (2). »

Guillaume Paradin nous dit encore (3) qu'il existait de son temps, près de l'hôpital Saint-Laurent-des-Vignes, une « arche » antique ou « bachasse de pierre creuse », servant à recevoir l'eau de la fontaine de Choulans. Cette arche

(1) *Archives de la ville de Lyon*, Invent. Chappe, t. XVIII, fol. 21. Acte consulaire du 13 octobre 1506.

(2) *Archives de la ville de Lyon*, CC 990 et 995, Invent. som., t. III, p. 223 et 225.

(3) *Mémoires de l'Histoire de Lyon*, déjà cités, fol. 421.